



Exces de vitesse de + 50 km/h

Par **seve80**, le **24/06/2010 à 02:03**

Bonjour,rrnrnInfirmière de garde-soins de nuit, pour une urgence j'ai été prise aux jumelles en campagne à 110 km/h au lieu de 50. Qu'elles seront les poursuites et les recours eventuels ?
Merci. rnrnJe n'ai aucune autre infraction antérieure, jamais d'antécédent judiciaire et infraction routière. rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **24/06/2010 à 07:30**

Bonjour, le fait de dépasser de 50 km/h ou plus la vitesse maximale autorisée est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (c'est un délit en cas de récidive). rnrn[fluo]Toute personne coupable de cette infraction encourt également les peines complémentaires suivantes :[/fluo] rnrn[fluo]-La suspension du permis de conduire [/fluo]pour une durée de trois ans au plus, cette suspension ne pouvant pas être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle, ni être assortie du sursis, même partiellementrnrn- L'interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux pour la conduite desquels le permis de conduire n'est pas exigé, pour une durée de trois ans au plusrnrn- L'obligation d'accomplir, à ses frais, un stage de sensibilisation à la sécurité routière rnrn- La confiscation du véhicule dont le prévenu s'est servi pour commettre l'infraction, s'il en est propriétaire rnrn[fluo]- Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de six points du permis de conduire[/fluo] rnrnSi vous n'avez pas la possibilité d'apportez la preuve que vous n'étiez pas au volant à ce moment là, le fait que vous soyez infirmière et en urgence ne suffira pas comme arguments pour éviter la condamnation pénale, lisez les post-its de mon confrère TISUISSE sur ce site, bonne journée à vous.

Par **Tisuisse**, le **24/06/2010** à **08:21**

Bonjour,rnrnLes post-it qui vous concernent sont sur ce forum de droit routier, en en-tête de la liste des messages. Vous y trouverez donc vos réponses. Si, cependant, vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à revenir nous interroger.rnrnBonne lecture.